



Commune de La Sagne

INFO POPULATION

Le Conseil communal communique les informations suivantes :

Conseil général

Lors de sa séance du 9 décembre 2024, le Conseil général a approuvé le budget 2025, qui prévoit un excédent de revenus de CHF 173'000.- dans le compte d'exploitation.

Le budget des investissements nets présente un montant de CHF 485'000.-.

Par ailleurs, le législatif a accepté un crédit d'engagement complémentaire de CHF 50'000.- pour poursuivre la révision du Plan d'aménagement local (PAL).

Toutes les informations relatives aux séances du Conseil général peuvent être obtenues en s'adressant à l'administration communale ou en consultant le site internet de la commune.

Batteries lithium-ion

Les batteries lithium-ion font désormais partie de notre quotidien. On les trouve dans les smartphones, les cigarettes électroniques ou les vélos électriques. Mais souvent aussi dans des produits que l'on ne soupçonnerait pas : une peluche, une carte d'anniversaire musicale ou des écouteurs sans fil. Certains de ces produits sont jetés à tort dans les ordures ménagères, alors qu'ils devraient être jetés dans le conteneur prévu à cet effet à l'éco-point ou rapportés au point de vente.

En Suisse, il est de plus en plus fréquent qu'une batterie mal éliminée prenne feu dans une poubelle, un véhicule de collecte ou une usine de traitement des déchets à cause d'un court-circuit. De tels incidents peuvent causer des blessures et des dommages matériels sévères.

Le site risqueincendie.ch informe la population des risques que représentent les batteries et les appareils électriques mal éliminés ainsi que de la manière dont ils doivent être correctement éliminés.





Commune de La Sagne **INFO POPULATION**

La Commune de La Sagne met en postulation pour le 1^{er} mai 2025 le poste de

BERGER DU COMMUNAL

Activité saisonnière pendant la durée d'estivage du bétail sur le Communal de La Sagne, soit environ du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année

Le cahier des charges peut être consulté au guichet de l'administration communale.

Les postulations sont à adresser au Conseil communal, Crêt 103a, case postale 33, 2314 La Sagne, avec la mention "Berger du communal".

Le délai pour l'envoi des postulations est fixé au **28 février 2025**.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à M. Laurent Benoit, Conseiller communal, téléphone 077 436 06 14.

Le Conseil communal

Contacts administration communale de La Sagne

Téléphone : 032 931 51 06

commune.lasagne@ne.ch / www.lasagne.ch

Horaire du bureau communal

Lundi – mercredi – vendredi : 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi – jeudi : Fermé toute la journée

En dehors de l'horaire ci-dessus, possibilité de prendre rendez-vous en contactant préalablement le bureau communal.

